

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 17 AVRIL 2015 A 20 HEURES

(Convocation du 13/04/2015)

*Présents : Mme Marie-Thérèse TULOUP, M. Christian RAQUIN, Mme Marianne OLIJNYK, M. Pascal BAUDELLOT, M. Thierry TROUILLET Mme Annick COUSOT*

*Excusé : M. Maurice ARNEFAUD, M. Jean-Noël LUSTIERE, Mme Yvonne LAMMERS*

*Secrétaire : M. RAQUIN Christian*

*Madame le maire explique que lors de la précédente réunion, il avait été demandé de préciser la défection des signatures de madame Lammers et monsieur Lustière, concernant la vente des chemins ruraux. En effet, ces 2 personnes s'étaient proposées pour signer la procédure de vente, mais selon la réglementation, un commissaire enquêteur devra assurer ces fonctions. Madame le Maire explique également que madame LAMMERS étant absente, a émis avant son départ, son souhait que la séance de ce jour soit enregistrée. Madame le Maire lui a dit que la mairie ne possédait pas le matériel nécessaire pour cela.*

*Madame OLIJNYK dit avoir un pouvoir de madame Lammers, puis elle donne lecture d'un courrier que cette dernière lui a remis (voir le courrier joint).*

► Madame le Maire demande si le compte rendu de réunion du 03 mars 2015, est approuvé. A la majorité le compte rendu est accepté. Monsieur Raquin et Madame Olijnyk disent qu'ils étaient absents lors de cette réunion, toutefois madame Lammers a signalé à madame Olijnyk sa désapprobation (voir le même courrier joint).

Madame le Maire demande un secrétaire de séance, personne ne se dévouant, elle nomme monsieur RAQUIN.

Madame OLIJNYK dit qu'elle s'est renseignée à la sous-préfecture concernant la vente du bâtiment communal (voir courrier joint de madame Lammers).

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET BUDGET 2015 :

-Madame le Maire présente le compte administratif 2014 au conseil municipal. Madame Cousot et monsieur Baudelot demandent pourquoi les dépenses d'électricité et de carburant sont en baisse par rapport à l'année précédente, madame le Maire dit qu'il est possible que le changement des fenêtres peut en être la cause, mais que s'ils le désirent, ils peuvent venir consulter les factures en mairie. Madame Cousot et monsieur Baudelot disent qu'effectivement, ils aimeraient venir en mairie, pour chercher une explication à cette baisse. Après que madame le Maire se soit retirée de la salle, madame OLIJNYK, doyenne de l'assemblée, demande si le conseil municipal approuve le compte administratif 2014. A la majorité, le conseil municipal approuve le compte administratif, madame Olijnyk dit que madame Lammers s'abstient (voir détail joint).

-Madame le Maire présente le budget primitif 2015 au conseil municipal. Monsieur Baudelot fait remarquer que l'année dernière, il avait été soumise une augmentation de la subvention aux associations de Lenax. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 200 € au lieu de 153 € aux associations habituelles de Lenax. Le conseil municipal décide également de donner 242 € au centre social « La Farandole » du Donjon, correspondant à la nouvelle convention proposée par le conseil d'administration du centre social à raison de 1 €/habitant. Il est demandé pour quelle raison les restes à réaliser sont aussi importants en dépenses. Madame le Maire explique que des travaux sont en attente, que les entreprises ne sont pas encore intervenues sur différentes interventions. Puis madame le Maire se retire, madame OLIJNYK, doyenne de l'assemblée, demande si le conseil municipal approuve le budget primitif 2015. A la majorité, le conseil municipal approuve le budget, madame Olijnyk dit que madame Lammers s'abstient (voir détail joint).

## DÉLIBÉRATIONS :

-CANTINE SCOLAIRE : madame le Maire explique que les repas de cantine scolaire sont facturés aux parents d'élèves par la mairie, 3.12 €, que le collège du Donjon, facture à la mairie 3.20 € le repas. Elle demande si le conseil est d'accord pour ajuster le prix appliqué aux parents au prix appliqué par le collège à la mairie. Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise madame le Maire à augmenter les repas facturés aux parents d'élèves par la mairie à 3.20 €.

-PNEU ADMINISTRÉ : madame le Maire explique que l'assurance de la mairie ne prend pas en compte le remboursement du pneu de camion d'un administré. Madame le Maire demande si le conseil est d'accord pour rembourser cet administré de la somme de 618.12 € sur le budget communal.

Madame le Maire explique comment s'est passé la constatation des dégâts. A savoir, que lorsqu'elle est arrivée, accompagnée d'un adjoint, le pneu éclaté était déjà changé et réinstallé sur le camion. Le conseil fait remarquer qu'étant donné les primes d'assurance que la mairie verse pour une année, ce refus est malvenu, qu'il faudrait relancer notre assurance Groupama pour négocier la prise en charge du remboursement à leur frais.

-FOURRIERE DE BRUGHEAS : madame le Maire donne lecture de la nouvelle convention concernant la fourrière de Brugheas. Elle précise que le tarif est de 1.30 €/habitant (au lieu de 1.50 €/hab. jusqu'en 2014). Monsieur Baudelot dit qu'il faudrait voir à se renseigner ailleurs qu'à Brugheas, car à titre d'exemple, la fourrière de Gueugnon, dans la Saône et Loire, est de 0.55 €/habitant. Le conseil municipal accepte cette dernière proposition.

-CENTRE SOCIAL : madame le Maire informe le conseil de la facture du centre social « la Farandole » du Donjon, correspondant à l'accueil de loisirs 2014, pour la somme de 812 € (soit 1.12 €/habitant au lieu de 1.52 €/habitant – 5 enfants présents pour 725 heures).

-3 TAXES (habitation / bâti/ non bâti état 1259) : il est décidé de conserver les même taux que 2014.

-EDF : madame le Maire explique qu'un chèque de 95.28 € a été reçu d'EDF pour un trop perçu, elle demande au conseil l'autorisation d'encaisser ce chèque. Le conseil municipal accepte l'encaissement de ce chèque et autorise madame le Maire à éditer un titre de recette correspondant.

MAISON LA CROIX DE L'ORME : madame le Maire explique que le fils d'une locataire a demandé l'installation d'une nouvelle prise électrique dans la cuisine, et d'un système d'éclairage dans le hangar à bois situé à l'extérieur. Il est fait remarquer qu'il serait peut-être judicieux de faire contrôler toute l'installation électrique de ce logement communal. Le conseil municipal accepte cette proposition.

## QUESTIONS DIVERSES :

### INFORMATIONS :

-LA POSTE LE DONJON : madame le Maire explique qu'il a été décidé de modifier les horaires du bureau de Poste à Le Donjon dès le 15 novembre prochain. Elle précise que des pétitions ont été établies, cependant ces nouveaux horaires ont été acceptés.

-DEVIS GTR : madame le Maire expose un devis de 532.80 € TTC, concernant les panneaux de « 50 km/h » et les panneaux de « rappel » pour faire ralentir les véhicules aux entrées de la commune. Le conseil municipal accepte ce devis.

-FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES: madame le Maire informe le conseil qu'une aide jusqu'à 10 000 € peut être accordée pour un projet dans la commune (condition d'adhésion à la Communauté de Communes Le Donjon Val Libre). Il est remarqué que peu de projet ont été élaborés par la Communauté de Communes, toutefois, il est surprenant qu'à l'heure actuelle il serait « offert » une aide aux communes ayant des projets.

On fait remarquer que le tarif des ordures ménagères va augmenter. Madame le Maire explique qu'un marché est en cours d'étude donc que rien n'est encore décidé. Puis on évoque le plan d'eau du Donjon, madame le Maire dit que ce projet a reçu un avis défavorable. Puis on évoque également la vente du

bâtiment scolaire (St Joseph) aux pharmaciens, puis le projet d'aménagement d'un parking dont l'accès sera situé dans l'entrée du parc du Plessis.

-SDE 03 : madame le Maire informe le conseil qu'une invitation à l'inauguration de SDE 03 est prévue le 30 mai 2015 à 11 heures à Yzeure.

-LICENCE IV (restaurant le campagnard) : madame le Maire dit que cette licence IV doit être impérativement être utilisée cette année, avant fin septembre, afin de la conserver. Il est fait remarquer qu'il faudrait que le bar du restaurant soit ouvert à une date ou celui de l'épicerie sera fermé. Madame le Maire dit qu'il faudra réfléchir à une date pour mettre au point l'ouverture. Il est demandé de revoir ce sujet lors d'une prochaine réunion de conseil, en ayant pris les renseignements pour la réglementation en vigueur.

Il est demandé d'envoyé un courrier pour rappeler aux associations la loi concernant les alcools forts autres que le vin et la bière (pas d'apéritifs).

-COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : madame le Maire dit que la communauté de communes Le Donjon Val Libre propose à la vente des composteurs de 400 litres pour la somme de 12 €, et des composteurs de 600 litres pour la sommes de 15 €.

Madame le Maire demande à ce que la suite de la réunion se fasse à huis clos, en raison d'explications confidentielles. Elle demande donc aux administrés présents de se retirer de la salle de réunion.

Avant de sortir, monsieur Chassot Didier demande la parole, madame le Maire lui dit qu'elle accepte un seul sujet. Monsieur Chassot dit que suite au débat sur le sinistre concernant l'éclatement du pneu d'un administré, madame le Maire met en doute l'honnêteté de cet administré. Madame le Maire lui répond que c'est ainsi que cela s'est passé, que lorsqu'ils sont arrivés pour constater, le pneu était déjà changé, mais qu'elle ne remet en aucun cas la parole de l'administré !

Monsieur Manon signale que des déchets ont été déposés dans le chemin de la « Vazigole ». Madame le Maire dit qu'elle en fera part à l'agent technique.

#### HUIS CLOS :

Madame le Maire explique sa décision d'avoir établi un arrêté de retrait de délégations (affaires sociales, développement économique et service, cimetièrre et urbanisme), à madame Olijnyk, troisième adjointe. En effet, madame le Maire dit qu'en raison des agissements de madame Olijnyk, à savoir être passée chez certains administrés pour la dénigrer, elle ne peut plus lui faire confiance, et de ce fait la démettre de ses délégations.

Madame Olijnyk mentionne une réunion non officielle qui s'était déroulée au domicile de madame le Maire, (afin de régler les tensions, et les discordes) soit reconnue officielle, car elle voulait connaître les auteurs des courriers attestant qu'elle était passée à leur domicile.

Madame le Maire lui répond qu'il n'y a pas de raison de rendre cette réunion officielle, qu'elle a lu ces courriers lors de cette rencontre à laquelle madame Olijnyk était également présente, et donc en a tenu informé tout le conseil municipal.

Madame Olijnyk dit que ce sont des mensonges, qu'elle a autre chose à faire que passer chez les administrés, que c'est madame le Maire, elle-même qui est allée demander aux administrés de lui fournir des courriers la concernant. Elle ajoute que la façon d'agir de madame le Maire, est grave, très grave en s'abaissant à ces méthodes, et qu'elle est allée trop loin. Madame Olijnyk précise que depuis 1979, elle fait du social !

Madame le Maire dit qu'effectivement elle fait du social, toutefois certaines personnes chez lesquelles madame Olijnyk s'est rendue, sont venues se plaindre en mairie, trouvant qu'elle imposait trop ses idées de mise en place pour l'aide sociale, et son insistance lorsque ces personnes refusent.

Madame Olijnyk dit que ce n'est pas vrai ! Elle et son mari font du bénévolat !

Madame le Maire dit que monsieur et madame Olijnyk l'ont endoctrinée, et que du jour où elle a commencé à se rendre compte de son erreur, leurs relations amicales avaient changées, et qu'elle n'admettait toujours pas la violence dont il avait fait preuve en jetant la table de la salle de réunion contre l'armoire.

Madame Olijnyk ordonne à madame le Maire de ne rien dire de son mari, de le laisser là où il est ! et précise qu'elle n'a rien fait de tel, ce sont des mensonges. Elle ajoute que madame le Maire ne lui téléphone plus pour l'informer de ce qui se passe à la mairie.

Monsieur Baudelot fait remarquer qu'il n'y a pas à demander au maire de faire cette démarche envers un adjoint, sauf cas d'urgence, que c'est bien à l'adjoint de s'en intéresser. Monsieur Baudelot et madame Cousot disent que madame Olijnyk arrange toujours les choses à sa façon et que cela ne changera jamais.

Madame le Maire clôt le débat, pour proposer au conseil municipal de donner son avis quand à démettre de ses fonctions d'adjointe, madame Olijnyk. Elle propose donc de voter à bulletin secret. Madame Olijnyk demande pourquoi voter à bulletin secret, cette décision. Les autres membres du conseil disent préférer ce vote.

Le dépouillement des bulletins, se décompte ainsi : 4 voix pour le retrait de sa fonction d'adjointe, 1 voix contre.

Madame le Maire fait remarquer que madame Olijnyk est démise de sa fonction d'adjointe, mais reste toutefois conseillère municipale.

Séance levée à 23h15